



PROJET ASSOCIATIF

2026 - 2031

41 rue des Pins, 88120 SAINT-AME



03.29.61.26.85



contact@foyer-tremplin.com



Table des Matières

LE MOT DU PRESIDENT	3
POURQUOI UN PROJET ASSOCIATIF ?	4
L'ASSOCIATION	6
Notre histoire.....	6
Chronologie	9
Notre identité – Originalité du projet	10
Notre inscription dans le cadre législatif et réglementaire .	11
Nos missions.....	12
Nos moyens	14
Nos établissements et services	16
Notre politique de gestion.....	18
NOS VALEURS	19
NOS PERSPECTIVES 2026/2031	21
Bilan du projet associatif 2019/2024	21
Nos orientations 2026/2031	22
Nos actions	23
SUIVI ET ÉVALUATION DE NOS ORIENTATIONS	27
ARTICULATION ENTRE NOTRE PROJET ASSOCIATIF ET NOS PROJETS D'ÉTABLISSEMENTS	28
ANNEXE	29
Le plan d'action	29



LE MOT DU PRÉSIDENT

Au fil du temps, chaque association traverse des étapes qui façonnent son identité et renforcent sa raison d'être. **L'association Tremplin n'échappe pas à cette dynamique : née d'une volonté forte et d'un engagement profond, elle a grandi, mûri, et s'est affirmée comme un acteur essentiel de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.**

Nous réaffirmons avec conviction ce qui constitue le cœur de notre mission : garantir le bien être, la sécurité et la dignité des résidents. Cette ambition se traduit concrètement par des projets structurants, tels que la création d'une nouvelle cuisine, la modernisation continue de nos bâtiments, et l'entretien attentif de nos espaces de vie. Ces investissements ne sont pas seulement matériels : ils incarnent notre volonté d'offrir un cadre de vie toujours plus sûr, plus confortable et plus respectueux des besoins de chacun.

Cette attention portée aux résidents va de pair avec un engagement tout aussi fort envers nos salariés. Leur sécurité, leurs conditions de travail et leur épanouissement professionnel sont des priorités indissociables de la qualité de l'accompagnement. Une association solide se construit avec des équipes reconnues, soutenues et valorisées.

Dans un contexte où les évolutions législatives et réglementaires transforment profondément le secteur social et médico social, notre capacité d'adaptation reste essentielle. Elle s'appuie sur nos valeurs fondatrices, sur notre expérience, mais aussi sur les partenariats qui nous accompagnent. À ce titre, je tiens à exprimer notre profonde gratitude au Conseil Départemental, dont le soutien constant et indispensable permet à notre projet de se déployer avec ambition et sérénité. Leur confiance nous honore et nous encourage à poursuivre notre action avec détermination.

Ce nouveau projet associatif est le fruit d'une réflexion collective, d'une maturité acquise, et d'une vision tournée vers l'avenir. Ensemble, résidents, familles, professionnels, bénévoles et partenaires, nous continuerons à faire grandir le Foyer Tremplin, fidèles à nos valeurs et ouverts aux défis de demain.

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. »

Antoine de Saint Exupéry



POURQUOI UN PROJET ASSOCIATIF ?

Il correspond à une volonté politique du Conseil d'Administration en conformité avec les lois du 2 janvier 2002 et du 11 février 2005. Les statuts de l'Association n'en donnent qu'une image succincte. Ils ne sont qu'un mode d'emploi, le projet associatif, quant à lui, est l'esprit de l'Association.

Le Projet Associatif est un document écrit, véritable constitution de l'Association, correspondant à sa colonne vertébrale autour de laquelle s'articulent la réflexion, les valeurs et l'action de ses membres.

Il affirme que la personne atteinte d'une déficience intellectuelle est une personne unique, citoyenne à part entière avec des droits et des devoirs, qu'il convient de protéger et d'accompagner dans ses choix de vie avec le souci de faire émerger les capacités de la personne pour une vie harmonieuse et équilibrée.

Véritable acte militant, il fédère toutes les formes d'énergie qui recherchent l'adhésion à une politique associative en vue d'une action concertée en termes d'objectifs et de moyens et en s'appuyant sur des valeurs fondatrices. En ce sens, il est destiné à fédérer les bénévoles, les professionnels, les personnes accompagnées et leurs familles autour de références communes. Il est le fruit du travail du Conseil d'Administration de l'Association Tremplin, en collaboration avec l'équipe dirigeante et par consultation du personnel. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration le 16/01/2026.

Son élaboration est un temps de réflexion sur l'action passée et à venir. Outil de communication interne et externe de référence, il est une réponse pour tous au sens d'investissement de chacun.



Il est enfin une nécessité pour assurer la continuité de l'engagement associatif, de ses valeurs, de son action dans le temps. Pour cela, il est communiqué, via le site internet ou en version papier, aux nouveaux membres en accompagnement des statuts pour obtenir l'adhésion de tous :

- Des militants adhérents bénévoles,
- Des familles et des personnes accueillies,
- Des professionnels,
- Des autorités de tarification et de contrôle,
- De toute personne intéressée à la vie des résidents.

Outil technique, il n'est pas une fin en soi, n'est pas figé et doit être réexaminé périodiquement pour être en adéquation avec le contexte de vie, s'adapter aux évolutions diverses, sociales, politiques, scientifiques...

Il doit enfin « dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit ».



L'ASSOCIATION

NOTRE HISTOIRE

L'idée de réaliser **un hébergement à Saint Amé, pour des travailleurs atteints d'une déficience intellectuelle de l'ESAT** date de 1985.

En effet, de nombreux débats et discussions ont eu lieu à cette époque. Un groupe de travail se crée à l'initiative de professionnels et se rassemble avec les parents, les fratries.

L'Association TREMPLIN va naître de ce groupe en novembre 1987, et c'est par une véritable implication des membres de l'Association, des familles, du Conseil Général, des différentes communes, en l'occurrence Saint-Amé en cédant un terrain, qu'un premier bâtiment va être construit et ouvert en Novembre 1991. Il appartient à l'OPAC et l'Association en devient gestionnaire.

Ce bâtiment a une capacité d'accueil de 16 travailleurs handicapés. La volonté de l'Association étant de permettre aux personnes d'évoluer vers une autonomie permettant ainsi d'améliorer l'image qu'elles ont d'elles-mêmes et leur statut au sein de la société. C'est dans cet esprit que le nom de l'Association « **Tremplin** » a été choisi.

Le foyer serait le « Tremplin » vers une autre direction. Les principales orientations de l'Association seront de proposer aux familles l'hébergement de la personne handicapée hors du cadre familial, allégeant ainsi une charge physique, affective et psychologique devenue pour certains insupportable, et d'offrir également une solution d'avenir qui permette aux familles d'envisager plus sereinement la vie de la personne handicapée après eux (souci majeur de la plupart des parents).



L'ASSOCIATION

NOTRE HISTOIRE

L'hébergement de ces personnes, sous un mode très familial, avec une participation active des résidents dans toutes les démarches quotidiennes (repas, ménages, activités ...), se veut être une solution harmonieuse dans l'intérêt de tous et permet ainsi de protéger le climat familial et d'éviter des ruptures parfois définitives et très douloureuses.

Mais très rapidement, **les demandes d'hébergement affluent** et malheureusement l'Association ne peut y répondre favorablement. En effet, les possibilités d'autonomie de la plupart des résidents restent très relatives et il serait indélicat d'envisager pour la majorité d'entre eux une autre orientation. Leur bien-être, le plaisir de les voir vivre en pleine quiétude au sein du foyer renforce ce constat. Cet accueil a été rendu possible par **l'implication des instances départementales** qui ont soutenu le projet et accepté le versement d'un prix de journée venant compléter à travers l'aide sociale les possibilités financières des travailleurs de l'ESAT de Saint-Amé. L'accueil tel qu'il est proposé répond parfaitement aux besoins des résidents et donne satisfaction aux familles. L'esprit de départ de l'Association pour l'autonomie est progressivement remplacé par l'idée d'agrandir l'établissement afin de satisfaire les multiples demandes. En février 2002, un projet d'extension est déposé au Conseil Général et au Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale. Les souhaits de l'Association sont les suivants :

- Agrandir le foyer par un bâtiment supplémentaire pour accueillir 16 adultes handicapés,
- Mettre en place un service d'accompagnement.

L'agrandissement du foyer était la première étape d'un projet global de prise en charge des problèmes inhérents aux personnes accueillies.



L'ASSOCIATION

NOTRE HISTOIRE

Octobre 2004, ouverture du deuxième bâtiment sur le même principe que le premier, avec également une capacité d'accueil de 16 résidents. Sur l'ensemble des deux bâtiments, l'Association propose 33 chambres individuelles avec sanitaires autonomes. Elle dispose d'un studio (chambre, sanitaire et petite cuisine aménagée) permettant au résident qui l'occupe une autonomie plus importante et également d'une place d'accueil disponible en cas d'urgence ou d'observation.

Octobre 2007, un autre projet d'extension est déposé au Conseil Général et au Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale. L'Association Tremplin envisage la création d'un Foyer d'Accueil Spécialisé d'une capacité de 19 places dont 8 places réservées aux personnes handicapées vieillissantes. La création d'un FAS avec deux orientations de prise en charge différentes (personnes handicapées vieillissantes et adultes handicapés) permet de donner une réponse à deux besoins essentiels de la société actuelle :

- Augmenter la prise en charge de ces jeunes adultes « Amendement Creton » (article 22 de la loi n°89-18 du 13/01/1989) qui permettrait de désengorger les structures qui accueillent des adolescents.
- Prendre en charge des personnes handicapées vieillissantes sachant que leur nombre va considérablement augmenter dans ces dix prochaines années

Avril 2008, accord du CROSMS et du département pour le projet FAS. Les travaux d'élaboration commencent

Novembre 2010, ouverture du F.A.S pour 19 places

Mars 2015, ouverture d'un Accueil de Jour pour 4 places.

2023, premier établissement à réaliser son évaluation dans le cadre de la réforme dans le département des Vosges

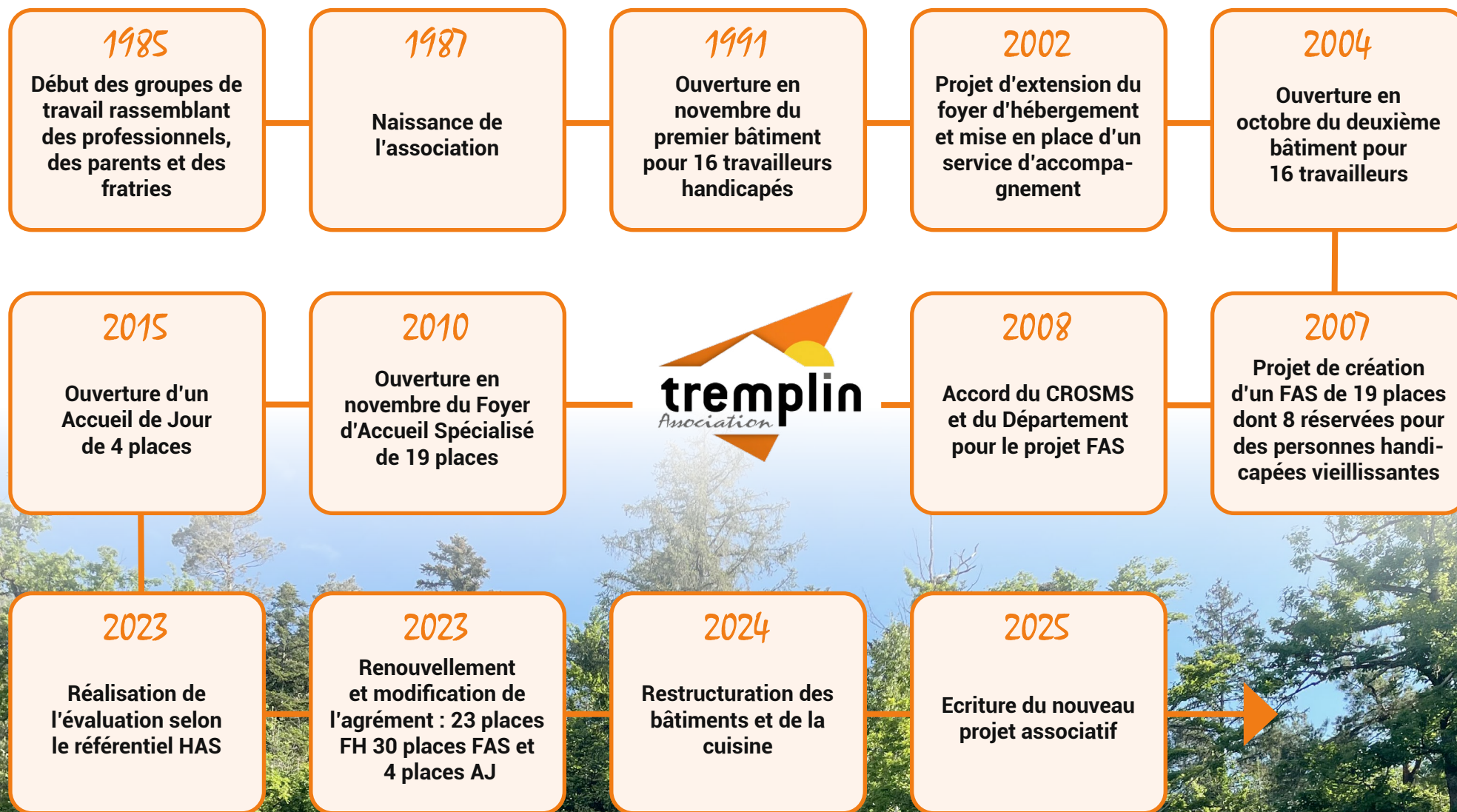
- Renouvellement et modification de l'agrément soit 23 places en foyer d'hébergement, 30 places en Foyer d'accueil spécialisé et 4 places en Accueil de jour, lié au vieillissement des personnes accueillies et des modifications des attentes professionnelles de l'ESAT, également en lien avec le vieillissement des travailleurs handicapés.

2024, restructuration des bâtiments et de la cuisine avec un nouveau mode de fonctionnement



L'ASSOCIATION

CHRONOLOGIE



L'ASSOCIATION

NOTRE IDENTITÉ - ORIGINALITÉ DU PROJET

L'Association Tremplin est une Association régie par la loi 1901. Elle est **issue d'un mouvement de professionnels et parental, de frères, sœurs, amis de personnes en situation de déficience intellectuelle**¹. La raison d'être réside dans la mobilisation des familles et amis confrontés à l'isolement et au besoin de se retrouver pour partager et imaginer des réponses à leurs difficultés et à leurs besoins en termes de structures d'hébergement à créer, ou de services à offrir. Son action s'appuie sur une coopération permanente entre familles, bénévoles, administrateurs, professionnels, partenaires du territoire, services territoriaux de tarification et de contrôle dans le respect des responsabilités respectives. L'histoire et la raison même de l'existence de Tremplin **repose sur la volonté et la conviction profonde de ses acteurs de proposer un établissement à taille humaine** comme réponse la plus adaptée aux besoins des personnes porteuses d'une déficience intellectuelle. Cette taille humaine permet en effet à la fois d'entretenir : la convivialité, la spontanéité, la simplicité des relations ; la souplesse ; un mode de vie le plus proche possible de la vie en famille ; la transparence dans le fonctionnement de l'association et des établissements ; et enfin la bonne intégration dans le tissu social local pour permettre une autonomie maximale.

Les orientations choisies par l'association, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, sont guidées par cette conviction. Son organisation associative et fonctionnelle est réfléchie dans ce seul objectif.

Son implantation géographique, la qualité de l'hébergement et des bâtiments ainsi que l'accompagnement de la personne contribuent à sa réussite

¹ Déficience intellectuelle : La déficience intellectuelle, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est définie comme un arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la mémoire et de l'apprentissage. Cette définition souligne les limitations dans la compréhension et l'application de nouvelles compétences.



L'ASSOCIATION

NOTRE INSCRIPTION DANS LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Le fonctionnement de notre association s'inscrit dans un certain nombre de lois et de décrets qui définissent nos missions.

Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie

Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Loi du 6 mars 2020 visant à améliorer l'accès à la prestation de compensation du handicap

Schéma Départemental de l'Autonomie 2023/2027



L'ASSOCIATION

NOS MISSIONS

L'association est dans une **recherche d'amélioration continue du service** qu'elle apporte aux personnes accueillies et aux familles.

Nos objectifs vis-à-vis des résidents :

La mission fondamentale de l'Association Tremplin est tout d'abord l'accompagnement de la personne dans sa globalité. Celle-ci se décline de la façon suivante, par la mise en œuvre de deux projets d'établissement :

- L'**épanouissement, l'insertion sociale et l'autonomie des personnes déficientes intellectuelles dans une société respectueuse** de leurs difficultés et différences. L'ensemble des compétences et des moyens associatifs mis en œuvre est prioritairement centré sur cet objectif.
- La recherche de **l'autonomie maximale** permettant l'intégration dans le tissu local et la vie de la commune. L'association veille à l'ouverture de ses établissements sur le milieu extérieur.
- L'**accueil différencié** avec l'évolution des besoins, la mise en place de solutions flexibles aux choix multiples et réversibles, grâce à l'articulation entre différents projets, activités et structures environnementales.
- L'association est à **l'écoute des besoins** et des attentes des résidents dont elle facilite l'expression.
- Des personnes accueillies, représentantes et porte-paroles des résidents, participent au Conseil d'Administration avec une voix consultative.
- L'entretien et l'adaptation des locaux, en vue de garantir la sécurité et la qualité d'un hébergement à caractère familial et respectueux des capacités individuelles.
- L'accueil et l'hébergement des travailleurs handicapés de notre secteur géographique pour permettre leur épanouissement et leur intégration sociale tout au long de leur vie et apporter aux familles des solutions de proximité permettant de ne pas rompre les liens familiaux



L'ASSOCIATION

NOS MISSIONS

Nos objectifs vis-à-vis des proches, des représentants légaux :

- L'association respecte, en premier lieu, les choix des personnes accueillies avant de prendre en compte les familles, les proches et leurs demandes.
- Elle garantit la **pérennité de l'accompagnement** dans le maintien de la qualité de vie des personnes en situation de handicap. Elle reste vigilante pour les accompagner au mieux moralement, les informer, les rassurer dans le respect de leurs choix.
- L'association favorise la participation des familles et d'amis à la vie des établissements, en leur faisant connaître leurs actions. L'association peut les solliciter pour participer aux différentes activités et manifestations

Nos objectifs vis-à-vis des professionnels :

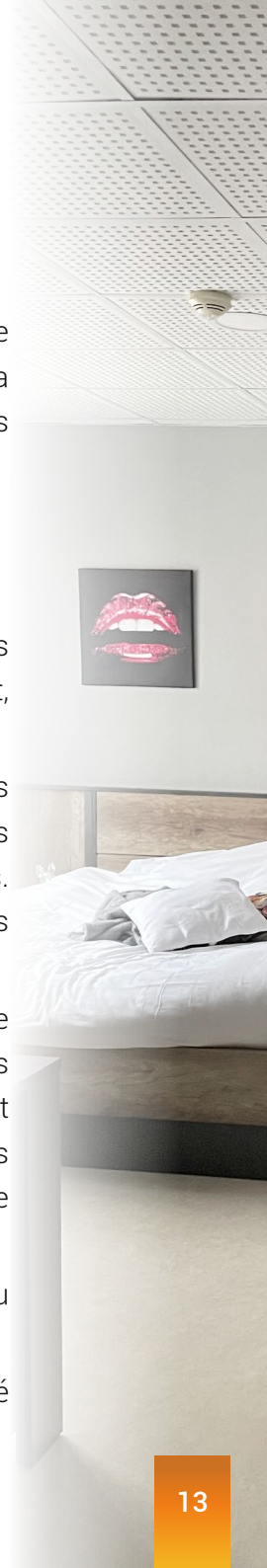
L'association favorise **l'adhésion des professionnels** aux valeurs associatives, constituant ainsi un véritable contrat moral qui donne sa spécificité au travail au sein de l'association, quel que soit le poste occupé.

- Elle instaure et garantit un climat de confiance et de respect mutuel entre les résidents, leurs familles et les professionnels.
- Elle encourage la concertation entre les professionnels, les familles et les résidents.
- Elle étudie avec eux, les moyens pour faire vivre les projets des établissements.

- Elle facilite le développement de leurs compétences, favorise la réalisation professionnelle de chacun, assure l'accès à la formation professionnelle, selon ses objectifs et les moyens dont elle dispose.
- Elle assure la sécurité des professionnels et leur bien-être.

Nos objectifs vis-à-vis des organismes partenaires :

- A l'aube de ses 40 ans d'expérience, l'association évalue les besoins et les perspectives en matière d'accompagnement, pour anticiper et s'adapter à ses nouveaux besoins.
- Elle s'entoure de partenaires locaux porteurs de réponses adaptées aux besoins de ses résidents et sait identifier les partenaires potentiels en réponse à des besoins identifiés. La commune est un partenaire clé depuis la création des établissements.
- Elle contribue à faire connaître et accepter le handicap par le grand public, principalement à travers ses activités sport, loisirs et culture. Les partenaires associatifs mis en place localement permettent aux résidents de participer à de nombreuses manifestations et activités sur la commune et de faire partie intégrante de la vie locale
- Elle est représentée dans les différentes commissions du territoire.
- Elle soutient et participe à l'ASSHV (Association Sport et Santé des Hautes Vosges)



L'ASSOCIATION

NOS MOYENS

Une animation associative

- Accueil des familles, conseil, soutien, information, médiatisation,
- Journées « portes ouvertes » périodiques,
- Repas d'association,
- Participation à des manifestations locales,
- Partenariat associatif,
- Autres manifestations.

Une organisation et des responsabilités

Une organisation associative décisionnelle

- L'**Assemblée Générale** est l'organe souverain. Elle élit les administrateurs conformément à la procédure contenue dans les statuts. Elle donne au Conseil d'Administration les pouvoirs pour le fonctionnement de l'Association et vote les rapports d'activités, financiers et d'orientations.
- Le **Conseil d'Administration** définit la politique générale et exerce une responsabilité globale de la vie associative. Il est porteur du projet associatif. Il propose à l'Assemblée Générale la politique de l'Association et la met en œuvre lorsqu'elle a été adoptée. Il a toute aptitude à prendre les décisions et à représenter l'Association. Il délègue partiellement ses attributions au Président. Le Bureau, élu par le Conseil d'Administration, assure l'exécution des décisions de ce dernier et assume la gestion courante.
- Le **Président**, élu par le Conseil d'Administration, anime et représente la personne morale dans ses domaines de compétence et agit sur délégation du Conseil d'Administration.
- Des **Commissions** sont mises en place en fonction des besoins et des projets. Elles sont composées d'administrateurs et de professionnels, travaillent sur des aspects techniques, à l'élaboration de projets et peuvent s'investir à plus long terme sur des dossiers de fond.



L'ASSOCIATION

NOS MOYENS

Une organisation fonctionnelle

- Le directeur garantit la cohérence et les bonnes articulations internes et externes. Il est chargé d'animer et de dynamiser les ressources humaines et les compétences, de coordonner l'harmonisation des politiques transversales et de gestion du dispositif, en lien étroit avec le chef de service et l'équipe éducative. Il est responsable du fonctionnement de l'établissement, de son projet et de son développement. Il articule une communication hiérarchique et participative, s'appuyant sur la qualité du dialogue et des coopérations internes.
- Le chef de service est associé à la dynamique globale de communication dans l'Association. Il constitue le niveau de l'articulation opérationnelle association / établissements. Il soutient et accompagne le développement de la qualité des prestations et des projets, et l'animation des équipes professionnelles. Il est membre de l'équipe de direction dans l'établissement. Il rend compte de sa délégation auprès du directeur.
- Le service administratif est assuré en collaboration avec un cabinet comptable et juridique. Ce dernier apporte ses compétences administratives et comptables à la gestion des établissements et de l'association.
- Les professionnels des établissements et services participent à la dynamique et aux communications internes. Ce sont des acteurs directs de l'Association. Leurs compétences sont prises en compte dans la vie et la culture interne de l'Association comme dans tout ce qui peut permettre l'amélioration des réponses, des méthodes et des pratiques liées aux missions.
- Des groupes de travail, des formations intra sur des thèmes mobilisateurs participent à l'ouverture, à la communication interprofessionnelle. Ces organisations soutiennent les innovations sur les projets et les pratiques auprès des personnes accompagnées. Elles sont animées par les cadres ou directement par des salariés mandatés, par des organismes de formation continue certifiées QUALIOPF.



L'ASSOCIATION

NOS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Notre association gère différents établissements et services afin de répondre aux besoins de nos personnes accueillies. Avec une capacité d'accueil de 52 chambres, nous proposons un foyer d'hébergement, un foyer d'accueil spécialisé, un accueil de jour et un accueil différencié.

Le Foyer d'Hébergement

Il a pour mission d'offrir une résidence adaptée avec un accompagnement personnalisé à des travailleurs en ESAT, dont l'autonomie est suffisante pour accomplir les actes de la vie courante.

Le foyer est composé de deux bâtiments et propose des chambres individuelles avec sanitaires autonomes. Il dispose également d'un studio (chambre, sanitaire et petite cuisine aménagée) permettant une autonomie plus importante au résident qui l'occupe. L'hébergement de ces personnes, sous un mode très familial, avec une participation active dans tous les actes quotidiens (repas, ménage, activités...), se veut être une solution harmonieuse dans l'intérêt de tous et permet ainsi de protéger le climat familial et d'éviter des ruptures parfois définitives et douloureuses.

L'Accueil Différencié

Le foyer TREMPLIN, en relation étroite avec l'ESAT, accueille plusieurs travailleurs à temps partiel. Il est important de prendre en compte l'évolution du handicap qui parfois réduit l'adaptation au travail, mais il est tout aussi important de prendre en compte le symbole même du travail qui est la reconnaissance sociale. C'est pourquoi ce type d'accueil permet de ne pas extraire brutalement ces travailleurs du milieu professionnel dans lequel ils vivent depuis des années et auquel ils restent très attachés. L'accueil se fait dans les établissements de l'association. Les activités proposées par l'encadrant sont dans un esprit de détente et non éducatif. Cependant il est nécessaire de leur proposer des activités afin de préserver leurs connaissances et leurs acquis qui sont la source de leur autonomie. Cela permet également à certains de ne pas sombrer dans le retrait de la vie en collectivité qui peut rapidement se transformer en isolement.



L'ASSOCIATION

NOS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Le Foyer d'Accueil Spécialisé

Il est prévu pour accueillir des adultes dont le handicap ne permet pas ou ne permet plus l'exercice d'une activité à caractère professionnel mais qui néanmoins bénéficient d'une certaine autonomie intellectuelle et physique. Des places sont également réservées aux personnes handicapées vieillissantes.

La volonté de l'Association conformément à la loi 2002-2 est de permettre à chaque personne concernée de vivre en lien avec ses racines sociales et culturelles. L'implantation du foyer d'accueil spécialisé sur le site du foyer d'hébergement TREMPLIN permet une réelle continuité et un respect de la prise en charge de la personne accueillie tant sur le plan purement géographique que sur le plan du suivi de la personne par les professionnels (connaissance de la personne, accompagnement quotidien, suivi du dossier, prolongement de son parcours de vie et de ses habitudes).

L'accueil de jour

D'une capacité de 4 places, il se situe sur le site du foyer d'accueil spécialisé. Il a pour mission d'accueillir des personnes en journée, sans hébergement. Celles-ci participent aux activités quotidiennes et à la vie du foyer d'accueil spécialisé.



L'ASSOCIATION

NOTRE POLITIQUE DE GESTION

Les moyens financiers

- Cotisations de ses membres
- Dons de particuliers et partenaires privés
- Subventions de collectivités territoriales
- Aides d'organismes divers (Conseil Départemental)
- Produits financiers

Un contrôle financier

L'Association Tremplin organise le cadre de sa gestion dans le respect des règles générales de la comptabilité et des différentes lois ou normes applicables aux associations à but non lucratif ainsi qu'aux structures gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux. Des délégations clairement définies sont formalisées par le Président conformément aux statuts de l'Association pour permettre à la Direction d'agir en matière de gestion. L'Association dispose en permanence de tableaux de bord et d'indicateurs afin de se garantir la sécurisation des engagements pris, notamment le respect des impératifs budgétaires, mais aussi la gestion de la trésorerie.



NOS VALEURS

L'Association TREMPLIN défend des valeurs auxquelles elle est historiquement attachée. Ce sont celles qui figurent tout d'abord et tout simplement dans la Déclaration des Droits de l'Homme et notamment l'article 1er « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit et en dignité » ainsi que celles définies dans la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie.

Toute personne atteinte de déficience intellectuelle **est membre de plein droit de la communauté humaine et de la société**, quels que soient ses potentiels et ses faiblesses en tant que citoyen à part entière.

Chacun est un **être unique** qui doit pouvoir trouver les conditions de son épanouissement, de son bien-être et la capacité de se projeter dans une vie future, sociale, professionnelle et affective.

La personne accueillie est première. **Ses intérêts, ses droits sont garantis**, autant que le respect de sa personne, de ses choix et de ses motivations. Elle représente la valeur essentielle liée à la mission de l'Association.



NOS VALEURS



Famille

Nous tenons compte des besoins, des attentes et du statut de la personne accueillie mais nous reconnaissons et prenons en compte le rôle de la famille. C'est pourquoi nous la soutenons et l'associons dans toutes les démarches qui la concernent chaque fois que possible.



Confidentialité

Si nous communiquons en toute transparence avec nos autorités de tarification et de contrôle, nous respectons la confidentialité vis à vis des personnes accueillies. Ces dernières sont des adultes qui ont le droit d'avoir leur «jardin secret». De fait, nous recueillons l'autorisation des personnes accueillies avant de transmettre des informations aux familles ou proches.



Solidarité

Pilier de notre action, elle tisse un lien entre les résidents, leurs familles et l'ensemble des intervenants professionnels et bénévoles, ainsi qu'avec les partenaires, par des coopérations et des échanges pour mieux adapter l'accompagnement aux besoins des personnes.



Laïcité

Nous accueillons les personnes sans distinction raciale, religieuse, politique, culturelle ou sociale.

NOS PERSPECTIVES 2026/2031

BILAN DU PROJET ASSOCIATIF 2019/2024

Notre précédent projet associatif contenait les objectifs et actions suivants :

- Rendre plus efficace l'organisation associative : créer plusieurs instances au sein de l'organisation associative et revoir le déroulement des conseils d'administration
- Conforter l'identité de l'association par le renforcement de son rôle en matière d'animation : créer une commission « animation »
- Conforter l'identité de l'association par le renforcement de son rôle en matière d'accompagnement des familles : créer une commission « information »
- Conforter les capacités stratégiques de l'association en créant une commission « stratégie » : créer une commission « stratégie »
- Renforcer les compétences de l'association : identifier de nouvelles personnes pour s'engager au sein de l'association

Ces objectifs n'ont pas été réalisés dans leur ensemble. L'association s'est confrontée au manque de moyen humain et de compétences. Destinées à être portées par un plus grand nombre, nos ambitions pour les années à venir sont plus concrètes. Lors de nos échanges, une évidence apparaît par **l'importance de reconnaître les capacités, les compétences** des adultes que nous accompagnons au quotidien. De cette évidence, naissent nos orientations et nos actions à mener ensemble en affirmant la place centrale des personnes accueillies dans notre organisation.



NOS PERSPECTIVES 2026/2031

NOS ORIENTATIONS 2026/2031



NOS PERSPECTIVES 2026/2031

NOS ACTIONS

1

**TREMPLIN DÉVELOPPE ET RENFORCE SA DYNAMIQUE PARTENARIALE
AFIN DE RENDRE VISIBLE LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION AUPRES DES PERSONNES ACCUEILLIES**

ACTION 1 : Organiser des réunions d'information à destination des familles, des aidants, des proches et des représentants légaux

ACTION 2 : Organiser des événements sur le territoire à destination du grand public en partenariat avec des associations, des centres de formation, ...

ACTION 3 : Inviter les personnes accueillies volontaires à intégrer le CA en tant que membres consultatifs

ACTION 4 : Prévenir les ruptures de parcours en apportant des réponses adaptées aux besoins des personnes (vieillesse, santé, l'environnement lié au travail)

ACTION 5 : Accompagner et soutenir les aidants dans tous les moments décisifs de la vie

ACTION 6 : Assurer un rôle de médiation avec les familles, les aidants et les représentants légaux

ACTION 7 : Mettre en place un conseil des résidents (cadre légal et protecteur)



NOS PERSPECTIVES 2026/2031

NOS ACTIONS

2

**TREMLIN STRUCTURE ET DÉVELOPPE SA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE
AFIN DE PÉRENNISER SON INDEPENDANCE MORALE, FINANCIERE, DE MOYENS ET D'ACTIONS**

- ACTION 1 :** Faire évoluer les statuts afin de protéger l'association, les familles, les personnes accueillies et les professionnels des ingérences et des évènements extérieurs qui pourraient la mettre en danger
- ACTION 2 :** Développer la coopération avec des associations du territoire philosophiquement proche de TREMLIN
- ACTION 3 :** Engager une démarche de formation pour les membres du Conseil d'Administration
- ACTION 4 :** Rechercher des financements et des compétences en fonction des projets de l'association
- ACTION 5 :** Réfléchir à l'opportunité de créer un règlement de fonctionnement d'association
- ACTION 6 :** Rechercher un équilibre au niveau des membres du conseil d'administration entre parent et non parent



NOS PERSPECTIVES 2026/2031

NOS ACTIONS

3

TREMLIN FAVORISE LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

ACTION 1 : Garantir un environnement de travail sain, adapté et protégé

ACTION 2 : Inviter les professionnels volontaires à intégrer le CA en tant que membres consultatifs

ACTION 3 : Promouvoir la formation des professionnels afin qu'ils puissent s'adapter à la diversité et aux évolutions des personnes accueillies

ACTION 4 : Assurer un rôle de médiation auprès des professionnels

ACTION 5 : Valoriser et reconnaître le travail des professionnels



NOS PERSPECTIVES 2026/2031

NOS ACTIONS

4

TREMLIN PÉRENNISE ET ENTERINE LES LIENS AVEC L'ASSHV

ACTION 1 : Formaliser la coopération avec l'ASSHV tant sur le plan humain que matériel



SUIVI ET ÉVALUATION DE NOS ORIENTATIONS

2026

TREMLIN
développe
et renforce
sa dynamique
partenariale afin de
rendre visible les
actions
de l'association
auprès
des personnes
accueillies

TREMLIN
structure
et développe
sa gouvernance
associative afin
de pérenniser son
indépendance
morale, financière,
de moyens
et d'actions

TREMLIN
favorise les
conditions de vie
au travail

TREMLIN
pérennise
et entérine
les liens
avec l'ASSHV

2031

CREATION D'UN COMITE DE SUIVI, COMMUNICATION ET EVALUATION CONTINUE DU PROJET ASSOCIATIF

ARTICULATION ENTRE NOTRE PROJET ASSOCIATIF ET NOS PROJETS D'ETABLISSEMENTS

Les orientations du projet associatif se déclinent dans les projets d'établissement et de service en définissant les objectifs en matière de qualité de prestation et en rendant lisibles les modalités d'organisation et de fonctionnement de la structure.

Ils résultent de la mise en œuvre de la politique associative en indiquant les évolutions en termes de public et de mission et en donnant des repères aux professionnels dans l'exercice de leurs fonctions.

Les projets d'établissement et de service constituent des supports fixant les objectifs opérationnels et les fiches-actions en cohérence avec les orientations générales du projet associatif.



ANNEXE

LE PLAN D'ACTION

ORIENTATION N°1	Tremplin développe et renforce sa dynamique partenariale afin de rendre visible les actions de l'association auprès des personnes accueillies
ACTION 1	Organiser des réunions d'information à destination des familles, des aidants, des proches et des représentants légaux
ACTION 2	Organiser des événements sur le territoire à destination du grand public en partenariat avec des associations, des centres de formation, ...
ACTION 3	Inviter les personnes accueillies volontaires à intégrer le CA en tant que membres consultatifs
ACTION 4	Prévenir les ruptures de parcours en apportant des réponses adaptées aux besoins des personnes (vieillesse, santé, l'environnement lié au travail)
ACTION 5	Accompagner et soutenir les aidants dans tous les moments décisifs de la vie
ACTION 6	Assurer un rôle de médiation avec les familles, les aidants et les représentants légaux
ACTION 7	Mettre en place un conseil des résidents (cadre légal et protecteur)

ORIENTATION N°2	Tremplin structure et développe sa gouvernance associative afin de pérenniser son indépendance morale financière, de moyens et d'actions
ACTION 8	Faire évoluer les statuts afin de protéger l'association, les familles, les personnes accueillies et les professionnels des ingérences et des événements extérieurs qui pourraient la mettre en danger
ACTION 9	Développer la coopération avec des associations du territoire philosophiquement proche de TREMPLIN
ACTION 10	Engager une démarche de formation pour les membres du Conseil d'Administration
ACTION 11	Rechercher des financements et des compétences en fonction des projets de l'association
ACTION 12	Réfléchir à l'opportunité de créer un règlement intérieur d'association
ACTION 13	Rechercher un équilibre au niveau des membres du conseil d'administration entre parent et non parent

ANNEXE

LE PLAN D'ACTION

ORIENTATION N°3	Tremplin favorise les conditions de vie au travail
ACTION 14	Garantir un environnement de travail sain, adapté et protégé
ACTION 15	Inviter les professionnels volontaires à intégrer le CA en tant que membres consultatifs
ACTION 16	Promouvoir la formation des professionnels afin qu'ils puissent s'adapter à la diversité et aux évolutions des personnes accueillies
ACTION 17	Assurer un rôle de médiation auprès des professionnels
ACTION 18	Valoriser et reconnaître le travail des professionnels

ORIENTATION N°4	Tremplin pérennise et entérine les liens avec l'ASSHV
ACTION 19	Formaliser la coopération avec l'ASSHV tant sur le plan humain

